

FORMATION DEVENIR MÉDIATEUR

APPRENEZ LES TECHNIQUES DE MEDIATION

FORMATION INTER 2022 TOULOUSE

Pour s'inscrire, remplissez le **bulletin d'inscription ci-dessous** et cochez ci-contre la session qui vous convient. Pensez à conserver une copie de ce document avant de nous l'envoyer.

À retourner avec le règlement : Institut Armédis®
12-14, Rond P. des Champs Elysées - 75008 PARIS
Tél : 09 74 77 27 10 / Fax : 09 74 77 27 11
contact@armedis.com - www.armedis.com

Responsable de l'inscription : Mlle. Mme. M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Société :

Siret : Code APE :

RCS :

N° TVA intra com :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Email professionnel :

Email personnel :

Participant (si différent) : Mlle. Mme. M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Email professionnel :

Email personnel :

Adresse de facturation (si différent) : Mlle. Mme. M.

Nom :

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Email professionnel :

Dans le cadre du séminaire, un trombinoscope ainsi qu'une liste de coordonnées des participants sont envoyés à l'ensemble des stagiaires d'une même session. Je n'autorise pas, en cochant cette case l'Institut Armédis® à diffuser les coordonnées et la photographie du stagiaire aux participants cotoyés. Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Date :

Signature :

SESSION C (J5-J6) :

Les pratiques avancées du médiateur

OBJECTIFS :

- Faire émerger les solutions
- Rédiger ou faire rédiger un projet de protocole d'accord
- Retrouvez la pédagogie de la Session C au dos de ce document.

DURÉE :

- Deux jours, soit 15 heures de formation.

PUBLIC :

- Stagiaires Armédis® ayant suivi l'intégralité des Sessions A et B du séminaire « Devenir Médiateur ».

HORAIRE :

- 9 h - 18 h

DATE :

- Mardi 29 et Mercredi 30 Novembre 2022
-
-
-

LIEU :

Hôtel Mercure Saint Georges
Rue Saint-Jérôme - 31000 Toulouse

COÛT :

1 335,00 € HT* soit 1 602,00 € TTC

* Le coût de 1 335,00 € HT se décompose ainsi :

- 1 210,00 € HT concernant les frais pédagogiques, dont le prix restera inchangé pour l'année 2022 ;

Et

- 125,00 € HT correspondant aux frais de salle, déjeuner et pauses pour les deux jours. Cette somme de 125 € est donnée à titre indicatif et est susceptible d'une légère variation en 2022 en fonction des prestataires retenus.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DÉLIVRÉS :

Une convention de formation et une facture vous sont délivrées dès réception de ce bulletin d'inscription et du règlement. Une attestation de présence vous sera envoyée par courrier après la session (sous réserve de conformité avec les conditions générales de vente figurants au verso de ce document et d'avoir suivi l'intégralité des heures de formation pour cette session).

PÉDAGOGIE : JOUR 1 / SESSION C

- Retour d'expérience et de mise en oeuvre des outils
- Étude du travail personnel de lecture et d'écriture de cas
- Présentation de la phase 3 de la médiation et mise en oeuvre
- Objectif de la journée : comment mettre d'accord les parties sur les solutions envisagées
- La co-médiation et cas pratiques
- Gérer la notion de perte, la colère, les résistances et les impasses
- Simulation en co-médiation
- Les 3 rôles : médiateur - partie - observateur

PÉDAGOGIE : JOUR 2 / SESSION C

- Étude de l'étape 4 de la médiation
- Choix d'un projet d'accord
- Gérer la perte en médiation
- Étude et mise en oeuvre des solutions
- Formalisation et rédaction d'un accord
- Choix de la forme de l'accord (PV, transaction...)
- Signature du protocole
- Étude du suivi du protocole
- Exercices complets et évaluations

SUPPORTS

- Un manuel de formation (classeur composé d'onglets) remis lors de la Session A au participant, qui explique la médiation étape par étape. **Il est impératif que les participants reviennent avec leur manuel personnalisé**
- Les exercices sont enregistrés sous format numérique et mis en ligne via un espace privé sur notre site internet
- Jeux de rôle
- Exercices, cas pratiques et études de cas
- Des fiches complémentaires sont remises

OBJECTIFS

La Session C : Les pratiques avancées du médiateur est le troisième tiers du séminaire complet « Devenir Médiateur ».

À l'issue de ces deux jours, vous serez capable :

- De mener à bien une médiation
- De rédiger ou de faire rédiger un projet de protocole d'accord

À l'issue du cursus complet (A, B et C), il vous sera délivré un certificat attestant de votre assiduité aux 3 sessions de formation, qui vous permettra d'exercer les fonctions de médiateur.

Conditions générales de vente (Extraits) (l'intégralité du texte est disponible sur notre site internet www.armedis.com) :

3 - Modalités d'inscription : pour pouvoir participer à une formation Armédis®, le participant doit pouvoir répondre à des pré-requis spécifiques portant sur des conditions de diplômes, de profession et d'expérience. Avant de s'inscrire un participant, le client prendra la peine de vérifier que la personne à inscrire répond au critères.

Modalités d'inscription au séminaire « Devenir Médiateur » :
Professions acceptées d'office aux formations « Devenir Médiateur » : certaines professions réglementées peuvent s'inscrire directement en Session A de notre Séminaire « Devenir Médiateur ». Il s'agit des avocats, notaires, huissiers de justice, experts judiciaires, experts-comptables, commissaires aux comptes, géomètres-experts.

Admission sur dossier de candidature : toute personne en dehors des professions réglementées énoncées ci-dessus, désirant participer au séminaire doit obligatoirement et dans un premier temps nous faire parvenir un CV détaillé et si les conditions requises nous paraissent suffisantes, il est envoyé un dossier de candidature que chaque demandeur doit remplir de sa main. Dans le cas contraire, la personne est informée par écrit qu'elle ne répond pas aux critères exigés. Après examen du dossier de candidature et si la personne est retenue, un courrier de confirmation lui sera adressé avec les formulaires d'inscription au séminaire.

4 - Prix et conditions de paiement : le règlement doit obligatoirement être effectué avant la formation. Pénalités pour retard de paiement, 1,5 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues. L'inscription n'est définitive qu'à réception du paiement.

Les organismes soumis au code des marchés publics recevront la facture à l'issue de la formation. Celle-ci devra être acquittée dans les 30 jours. Le montant des formations ARMEDIS comprend les frais pédagogiques, la location de la salle, le déjeuner et les pauses (si ces derniers sont prévus dans la convention). Le règlement peut être effectué par chèque à l'ordre d'Armédis SARL, ou par virement bancaire BPBFC Nevers, libellé au nom d'Armédis SARL, compte n° 10807 00449 35021461856 31.

Prise en charge formation : il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre organisme de fonds formation (OPCA, AGEFOS...), de faire une demande de prise en charge avant la formation et de l'indiquer explicitement dans le bloc « adresse de facturation » du bulletin d'inscription. Si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu le 1^{er} jour de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût du stage. Les frais de transport et d'hébergement ne sont pas pris en charge par l'Institut Armédis®. Une liste d'hôtels proche du lieu de séminaire est cependant communiqué aux participants. À charge pour eux d'effectuer leur réservation.

5 - Inscription : Pour inscrire un participant, le client doit retourner à l'Institut Armédis® le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement.

6 - Confirmation d'inscription : toute inscription reçue par l'Institut Armédis® est confirmé par un accusé de réception qui prend la forme d'une facture convention simplifiée de formation en double exemplaire.

PLUS DE 2000 MÉDIATEURS
FORMÉS EN FRANCE

12-14 Rond Point des Champs Elysées - 75 008 PARIS - Tél : 09 74 77 27 10 - Fax : 09 74 77 27 11

Email : contact@armedis.com - Site : www.armedis.com - Armédis : Tous droits réservés : Utilisation et reproduction même partielles interdites
SARL au capital de 20 000 euros - N° SIRET : 421 819 236 00017 - APE : 7022Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 11 75 31546 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France